

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 20 octobre 2025

Objet : Roannais Agglomération - Mutualisation du logiciel « Atelier Fiscal » et approbation de la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal

N° 2025-10-20/05

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absente excusée : Mme Céline JANDARD.

Procuration : Mme Céline JANDARD à Mme Sylvie GALLAND.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 octobre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel, présente le logiciel « Atelier Fiscal » Solutions & Territoire qui est un outil de gestion des fichiers fiscaux, de diagnostic et d'aide à la décision en matière de pilotage des ressources fiscales. Cet outil offre un accès complet aux informations fiscales des contribuables et permet d'analyser dans un but d'optimisation les ressources fiscales. Cet outil peut être intéressant aussi pour les travaux de la Commission Communale des Impôts Directs.

Roannais Agglomération utilise déjà ce logiciel proposé par Solutions et Territoire et souhaite le mutualiser, sans contrepartie financière, avec l'ensemble des communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame GALLAND précise qu'il convient de signer une charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal pour :

- rappeler le cadre légal de la communication de données fiscales soumises au secret professionnel, ainsi que les sanctions encourues en cas de manquements,
- définir les règles d'utilisation des données mises à disposition dans l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération,
- indiquer la responsabilité de l'utilisateur dans les productions qu'il réalise à partir de cet outil.

Vu la décision n° DP-2025-304 de Roannais Agglomération en date du 2 octobre 2025, portant sur le renouvellement logiciel fiscalité Solutions et Territoires ;

Vu la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération proposée ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mutualisation du logiciel « Atelier fiscal » proposée par Roannais Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Approuve les termes de la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'observatoire fiscal de Roannais Agglomération ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaiss, le 21 octobre 2025

La Secrétaire de Séance,
Marie-Françoise DESORMIERE

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20251020-2025-10-20_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025
Publication : 22/10/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE